

Paris, le 7 mai 2014

Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2014

L'Assemblée Générale des actionnaires de la société ANF Immobilier, réunie le 6 mai à Paris a approuvé l'ensemble des résolutions proposées.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le dividende proposé au titre de l'exercice 2013 d'un montant de 1,05 euro par action. Elle a décidé d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles et ce pour la totalité du dividende lui revenant.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende ressort à 20,71 euros. Il correspond à 90% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse ayant précédé le jour de l'Assemblée, diminuée du montant net du dividende et arrondie au centime d'euro supérieur.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2014 et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris. Elles comporteront les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires déjà émises et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises aux négociations.

La date de détachement du dividende de l'action est fixée au mercredi 14 mai 2014. Les actionnaires pourront exercer leur option du mercredi 14 mai au mardi 27 mai 2014.

Pour les actionnaires qui auront opté pour un paiement en actions, si le montant du dividende auquel ils ont droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ils recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

La mise en paiement du dividende en numéraire ou la livraison des actions interviendra à compter du mardi 10 juin 2014.

L'Assemblée Générale a également approuvé le renouvellement de Messieurs Patrick Sayer, Philippe Audouin et Jean-Pierre Richardson en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Elle a par ailleurs, ratifié la cooptation de Monsieur Philippe Brion en qualité de membre du Conseil de Surveillance et nommé Madame Marie-Pierre Soury en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Avertissement : *Le présent communiqué établi notamment conformément à l'Annexe III de l'Instruction n°2005-11 de l'AMF n'est produit qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ou tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement. L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2013 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant de tout pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles, qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions,*

les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de se référer au Document de Référence 2013 d'ANF Immobilier disponible sur www.anf-immobilier.com.

x

x

x

Agenda financier 2014

Résultats semestriels 2014	21 juillet 2014 (avant bourse)
Présentation des résultats semestriels 2014	21 juillet 2014 (10h30 Paris + conférence téléphonique et webcast)
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2014	13 novembre 2014 (avant bourse)

A propos d'ANF Immobilier

ANF Immobilier (ISIN FR0000063091) est propriétaire et gère un patrimoine immobilier de près d'un milliard d'euros, dans les centres-villes de Marseille, Lyon et Bordeaux. Elle est une société foncière conforme au statut SIIC de premier plan, orientée sur l'immobilier locatif résidentiel et tertiaire. Cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris et présente dans l'indice de référence immobilier EPRA, ANF Immobilier est une société du groupe Eurazeo.
www.anf-immobilier.com

Contact ANF Immobilier : Laurent Milleron

Tél : +33 1 44 15 01 11 - investorrelations@anf-immobilier.com

Contact Presse : Perrine PIAT

Tél : +33 1 58 47 94 66 - perrine.piat@havasww.com